## **DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE DREUX

## **DÉCISION N°DEC2023-078**

**DIRECTION DE LACITOYENNETÉ** 

Concession n°: 13232 Situation: Cimetière BILLY

Division: 11 / Carré: A / Allée: 2BIS - Empl: 21

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°DEL2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Madame CHAMBRIN Annie domiciliée 10 rue du Clos Blanchard 28170 Tremblay-les- Villages mandataire de Madame CHAMBRIN Simone née LABRUNIE domiciliée 12 boulevard Pasteur 28100 DREUX, et désirant obtenir le renouvellement de la concession **n°5452** dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

## DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 31 décembre 2019 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 30 décembre 2034 pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/7 du 21 février 2023

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

Fait à Dreux, le '- 9 JUN 2023

Document certifié exécutoire après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification ou affichage le

Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ

01 501 Berger-Levrault (1012)